

I OBJECTIF DE LA FORMATION

Le titulaire de la Licence professionnelle Maitrise de l'Energie et Technologies d'Energie Renouvelables dans le Bâtiment (METERBAT) doit être capable de :

- Proposer et argumenter au plan technique et économique des solutions rationnelles en matière de problématique d'énergie et d'énergies renouvelables
- Concevoir, initier, vendre, mettre en œuvre, gérer et suivre les réalisations
- Réaliser des diagnostics et des audits énergétiques, et proposer des améliorations d'installations
- Informer et sensibiliser les maîtres d'ouvrages et le public sur les techniques d'efficacité énergétique et d'Energie renouvelables

Les diplômés pourront exercer dans le domaine de la maîtrise de la demande d'électricité et des Technologies d'énergie renouvelables les fonctions suivantes :

Agents d'étude, gestionnaire de projet, chargé d'affaire, économistes de flux, agents de développement et Technico-commerciaux chez les fabricants, bureaux d'études et installateurs

II PUBLIC VISE

La formation est ouverte aux titulaires (étudiants en poursuite d'étude ou agents en activité) d'un DUT, d'un DEUG, d'un DST ou d'un BTS dans le domaine compatible avec la licence METERBAT. La possession du bac scientifique ou technique et d'un diplôme bac + 2 est obligatoire. Les candidats seront sélectionnés sur dossier suivi d'un entretien en présentiel ou par téléphone.

Les candidatures seront reçues du **1^{er} Août au 15 Novembre 2022**.

Le frais de dossiers non remboursable s'élève à 15 00F et sont versés au moment du dépôt de candidatures

Les sélectionnés auront un délai de 2 semaines (15 jours) pour compléter leur dossier et payer les **droits d'inscription (Frais d'inscription + mensualités de Juin et de Juillet 2023 (voir coût de la formation))**.

Au-delà de cette date, les sélectionnés de la liste d'attente seront autorisés à s'inscrire dans la limite des places disponibles.

La rentrée est fixée en **Décembre 2022**

III REGIME DE LA FORMATION

Les enseignements se font en présentiel et/ou à distance sous forme de cours magistraux, travaux pratiques et d'un stage de trois mois en entreprise.

Les cours sont assurés par les enseignants titulaires du département, d'autres enseignants (nationaux et/ou étrangers d'université) et des professionnels du secteur du bâtiment et de l'Energie (choisis en raison de leur compétence).

La formation est organisée en unités d'enseignement (UE) affectés d'un certain nombre de crédits regroupant des éléments constitutifs (EC).

La formation se fera sur une durée de deux (2) semestres. Elle prévoit un volume horaire de 1 200 heures réparties ainsi :

- Semestre 1 : enseignements théoriques : 520 h.
- Semestre 2 : projets tuteurés et stage : 680 h

La formation se fera en cours du jour à raison de 7 heures par jour du lundi au vendredi.

IV ETAPES DE LA FORMATION

Premier semestre

MEB351 : Construction de projet professionnel/ Communication

Connaissance de soi/bilan de compétence
Communication personnelle et professionnelle/Technique de recherche d'emplois (TRE)

MEB352 : Bases du génie électrique

Electrotechnique, électronique de puissance, réseaux ;
Electronique des Composants Energies Renouvelables
Sécurité et normes dans les installations électriques ;

MEB353 : Outils de communication

Informatique appliquée – bureautique ;
Anglais technique ;

MEB354 : Outils de gestion

Gestion de projet ;
Entreprenariat/Organisation d'entreprise /Législation en Energie ;
Comptabilité/gestion /fiscalité ;

MEB355 : Gestion et utilisation rationnelle de l'énergie

Filières énergétiques
Maitrise de l'énergie/Bâtiment et énergie ;
Maitrise de la demande d'électricité ;

MEB356 : Ingénierie technico économique des systèmes d'énergies renouvelables I

Systèmes photovoltaïques,
Systèmes éoliens ;
Systèmes Micro hydrauliques,

MEB357 : Ingénierie technico économique des systèmes d'énergies renouvelables II

Systèmes hybrides/systèmes normal-secours /isolé ; Systèmes thermiques solaires : initiation et sensibilisation ;

Deuxième semestre

MEB357 : Stage professionnel et projets tuteurés

Projets tuteurés/Bureau d'études
Stage en entreprise

V EVALUATION DE LA FORMATION

Les évaluations se font sous forme de contrôle continu et devoirs surveillés. La moyenne de l'élément constitutif d'une unité d'enseignement s'établit par pondération entre les notes de contrôles continus, des TP affectés du coefficient 1 et du devoir surveillé affecté du coefficient 2.

La moyenne d'une unité d'enseignement est obtenue en faisant une pondération de la moyenne des éléments constitutifs affectés des crédits correspondants sur le nombre total de crédits de l'unité d'enseignement. L'unité d'enseignement est validée lorsque la moyenne obtenue est au moins égale 10/20.

Le semestre est validé si la moyenne obtenue en faisant la moyenne des UE affectés de leurs crédits sur le nombre total de crédits qui est de trente (30), est au moins égale à 10/20.

A la fin de la formation, un mémoire de stage en entreprise doit être rédigé et soutenu devant un jury composé d'au moins 04 membres dont la moitié est constitué d'enseignants de l'ESP.

La présence des étudiants aux contrôles continus et devoirs surveillés se font est obligatoire. Toute absence non justifiée entraîne la note zéro.

En cas d'absences justifiées, l'élève est convoqué à une épreuve de remplacement. Il ne peut y avoir de justification à une épreuve de remplacement. Toute absence justifiée ou non justifiée à cette épreuve de remplacement est sanctionnée par la note zéro.

A l'issue de la formation, un conseil de classe déterminera la liste des étudiants admis qui ont validé les semestres 1 et 2. Le Diplôme de Licence Professionnelle Conducteur de travaux leur sera délivré par l'Université Cheikh Anta DIOP assorti selon le cas de la mention Très bien, Bien, Assez Bien ou Passable

VI COUT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est constitué :

- a) **des droits d'inscription** régis par l'arrêté n°17072 en date 18 octobre 2013 du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et sont payés à l'université via une institution bancaire ;
- b) **des frais d'écologie** payés au niveau des caisses de l'Ecole Supérieure Polytechnique.

A) Les Droits d'inscriptions

Les Droits d'inscription sont répartis en deux groupes :

- 1) Les étudiants UEMOA (ressortissants des pays de l'UEMOA ou des pays signataires d'accord de coopération spécifiques avec le Sénégal)

Année	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Classe Jour	25 000 Frs	25 000 Frs	25 000 Frs

- 2) Les étudiants hors UEMOA (ressortissants des pays qui ne sont pas dans le lot 1)

Année	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Classe Jour	200 000 Frs	200 000 Frs	200 000 Frs

B) Les frais d'écologie

1) Personnes physiques

a. Etudiants UEMOA

CLASSE	FI UCAD	FI ESP	Mensuali tés	Nbre de mois	TOTAL ANNUEL
LP MEB	25 000	85 000	150 000	8	1 310 000

b. Etudiants hors UEMOA

CLASSE	FI UCAD	FI ESP	Mensuali tés	Nbre de mois	TOTAL ANNUEL
LP MEB	200 000	260 000	150 000	8	1 660 000

2) Personnes morales

a. Etudiants UEMOA

CLASSE	FI UCAD	FI ESP	Mensuali tés	Nbre de mois	TOTAL ANNUEL
LP MEB	25 000	185 000	200 000	8	1 810 000

b. Etudiants hors UEMOA

CLASSE	FI UCAD	FI ESP	Mensuali tés	Nbre de mois	TOTAL ANNUEL
LP MEB	200 000	360 000	200 000	8	2 160 000

C) Le paiement à l'inscription

a. Etudiants UEMOA

CLASSE	FI UCAD	FI ESP	Juin	Juillet	TOTAL INSC.
LP MEB	25 000	85 000		150 000	260 000

b. Etudiants hors UEMOA

CLASSE	FI UCAD	FI ESP	Juin	Juillet	TOTAL INSC.
LP MEB	200 000	260 000		150 000	610 000

Les étudiants pris en charge par un organisme ou une entreprise sont soumis aux mêmes conditions de règlement que les particuliers. Toutefois la somme avancée à l'inscription leur sera remboursée dès que le paiement par l'organisme ou l'entreprise parviendra à l'E.S.P.

Pour les étudiants qui optent pour le paiement mensualisé, il est à retenir que le dernier délai de paiement est fixé au 05 du mois.

VII DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature comporte :

- ◆ Un formulaire de préinscription à remplir
- ◆ Un curriculum vitae
- ◆ Un extrait de naissance
- ◆ 3 photos d'identité – 6 mois
- ◆ Les copies certifiées des diplômes
- ◆ Les relevés des notes des formations DUT, DEUG, BTS ou DST
- ◆ Une attestation de prise en charge en cas de financement par un organisme ou une entreprise
- ◆ Frais de dossier : 15 000 FCFA

N.B : l'admission à l'UCAD se fait à travers la plate-forme admission.ucad.sn et/ou equivalence.ucad.sn et/ou equivalence.ucad.sn

les dossiers incomplets sont classés sans suite.

Université Cheikh Anta Diop Dakar
Ecole Supérieure Polytechnique



DEPARTEMENT GENIE CI VIL

LICENCE
PROFESSIONNELLE

*Maitrise de l'Energie et
Technologie d'Energie
Renouvelables dans le
Bâtiment(METERBAT)*

ANNEE UNIVERSITAIRE

2022 / 2023

Pour tout renseignement supplémentaire, contacter :

Département Génie civil

☎ : 33 824 48 87 – Fax 33 824 29 26

Email : geniecivil@esp.sn/cmkebe@gmail.com